

Édit'eu ponot\*

## Royer, les alouettes et les pères la pudeur de Haute-Loire

Jean Royer est mort le 25 mars dernier. Cet homme politique de dimension nationale était bien connu en Haute-Loire : sans le ministre du Commerce et de l'Artisanat qui avait régleménté l'ouverture des grands surfaces, nous n'aurions plus de petits commerces au Puy ni dans tout le département, peut-être aurions-nous même un supermarché à la place du nouveau cinéma et sans la croisade *du père la pudeur*, la vague de pornographie aurait déferlé sur les villes et les campagnes, submergeant les cinémas, les librairies, les foyers, les écoles, les piscines et les pissotières, et peut-être même les couvents et les séminaires.

Voilà ce qu'on aurait pu lire fin mars, en guise de nécrologie, dans la presse locale si elle s'était lâchée. Mais nos journalistes savent contenir leurs libres plumes : on ne peut quand même pas tout dire ! C'est pourquoi nos journaux locaux non seulement ne se sont pas répandus sur les petites épiceries ou les sex-shops, mais surtout ont évité de rappeler que Jean Royer, à côté de son rôle sur la scène nationale, a été présent comme personnage récurrent dans le fameux feuilleton du projet de barrage « Serre de la Fare », *JR et les énergumènes*. Il y jouait magistralement le rôle du méchant cynique, sûr de lui, méprisant, rageur, dans les épisodes qui, pendant plus de cinq ans, ont passionné les habitants de la Haute-Loire et bien au delà.

Cet obstiné du contrôle avait fait le projet d'aménager la Loire et son bassin. Dans notre département, c'était un barrage qui à l'en croire aurait réglé définitivement toute tentative de débordement du jeune fleuve, en apportant une prospérité de dépliant touristique à des contrées sous-développées. Avec d'autres avantages pour l'aval, comme de permettre de construire partout en zone inondable, et d'irriguer à tout va, mais ceux-là plus discrètement évoqués. Pour ses adversaires écologistes de Loire Vivante, et pour SOS Loire Vivante, la dynamique opposition locale, il s'agissait de contrer une vision simpliste des problèmes complexes de la *gestion de l'eau* et de s'opposer à la pratique traditionnelle, volontariste et coûteuse des aménageurs. Les uns avaient commencé alors à parler de zones inondables et du danger de les ignorer, de la richesse des écosystèmes, de vie du fleuve, de nappes phréatiques, d'eutrophisation, quand l'autre martelait régulation, sécurité, efficacité, prospérité, développement. Sa poudre aux yeux n'aveuglait que les naïfs, tandis que le public prêtait une oreille intéressée aux propos nouveaux des amateurs très informés qui ne se laissaient pas prendre au miroir

aux alouettes. En fin de compte, derrière les épisodes captivants de la lutte entre la puissante machine de l'EPALA<sup>1</sup> et un vaste mouvement citoyen, très organisé mais créatif et joyeux, essentiellement bénévole et s'appuyant sur des compétences scientifiques incontestables, un débat de fond s'était tenu sur la place publique, avec la participation des médias locaux et nationaux. C'était le début d'une évolution des esprits dans la population comme chez un grand nombre d'élus et de responsables.

A l'exception toutefois de la majorité des élus et des responsables d'opinion de ce département. Non, dans la Haute-Loire de 2011, il n'aurait pas été convenable de rappeler le rôle de Royer, ce personnage flamboyant, dans *la petite guerre civile* (l'expression judicieuse était de Barrot, *l'homme de bonne volonté*<sup>2</sup>) qui a manqué ensanglanter nos villes et nos campagnes, ni d'évoquer sa triste conclusion : l'annonce, le 4 janvier 1994, de l'abandon du projet de Serre de la Fare et la remise en cause de l'ensemble du projet d'aménagement de la Loire. Pour ceux qui avaient soutenu le héros déconfit, en particulier l'ensemble de nos respectables élus, un silence pudique s'imposait. Affaire enterrée.

La presse quotidienne locale (*altiligérienne*, ça fait mieux – le latin !) avait il y a vingt ans rapporté sans parti pris les épisodes du feuilleton. Cette fois l'Eveil de la Haute-Loire, la Tribune dans ses pages locales, et les autres médias du département ont respecté le souhait des élus : *motus et bouche cousue* sur le président de l'EPALA, Serre de la Fare et la victoire de ces maudits écolos !

Un énergumène<sup>3</sup>

\* Habitant du Puy-en-Velay

<sup>1</sup> L'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents

<sup>2</sup> Jacques Barrot était alors président du Conseil général de la Haute-Loire

<sup>3</sup> J-F Arnould, président de SOS Loire Vivante de 1989 à 1994

## Poutès : durcissement du combat

Le saumon de l'axe Loire-Allier est au bord de l'extinction et le gouvernement français n'agit pas. L'Etat aurait du rendre un arbitrage depuis près de 4 ans à propos du maintien ou non du barrage hydroélectrique de Poutès, obstacle majeur pour le saumon ! Faute de positionnement rapide, les ONG

suite en page 3



## Sommaire

### Page 2

Une digue illégale à Bas en Basset (43)

### Page 3

Le barrage des Plats - Prades (Haut Allier) s'équipe enfin d'une STEP

### Page 4

Confluence Borne / Loire / Tannerie (43) : il faut un débat  
La rénovation de Colempce (43) en route  
Coucournon (07) : STEP hors service...

### Page 5

Carrière de Solignac sur Loire : pas de nouvelle concession  
SAGE Haute Allier : on s'interroge  
le Parc régional sur le Haut Allier prend forme  
CABL (42) : construit en zone inondable

### Page 6

Orléans / ARENA : première victoire d'étape  
Orléans : pollution directe ...  
Notre dame des Landes (44) : Mobilisation !  
Voyage au cœur de l'Indre à vélo  
Allier : Saumons blessés :  
le barrage des Lorrains responsable !

### Page 7

Les nouveaux projets du Grand Port Saint Nazaire  
Estuaire : Les assises et le Forum associatif  
Estuaire : Réserve Naturelle Nationale – c'est parti !

### Page 8

Création du fonds "Rivières sauvages"  
Doubs : grande mobilisation  
Lauréats RIFM  
Diverses brèves

Dernière minute :  
la gestion de la Haute  
Vallée de la Loire  
en discussion !

L'Etablissement Public Loire a convoqué, pour fin juin, une réunion avec le Conseil Général Haute Loire, la Région Auvergne, l'Agence de l'Eau, SOS Loire vivante, WWF et d'autres associations pour enfin définir le mode de gestion collectif à mettre en place pour les 400 hectares de terrains sur le Haute Vallée de Loire. Prochaine étape : la Biosphère UNESCO « Loire sauvage » ?



### Peut-on faire ce que l'on veut en Haute Loire ?

Face aux constructions illégales sur les rivières, les autorités locales réagissent souvent avec des demi-mesures qui, pour éviter de froisser des intérêts économiques ou politiques, peuvent mettre en péril les milieux aquatiques, voire même la sécurité des habitants. L'exemple ci-dessous illustre malheureusement cette réalité.

### Une digue illégale à Bas en Basset

En février dernier, la mairie de Bas-en-Basset a remodelé (et en partie créé) une digue de 1,2 km de long et près de 6 m de hauteur en moyenne (avec un rehaussement à certains endroits), dans le lit majeur de la Loire, entre le terrain de football et le camping municipal. La Fédération de Pêche, Avenir des gorges de la Loire et SOS Loire Vivante sont montées au créneau pour dénoncer cet ouvrage potentiellement dangereux et illégal, réalisé sans aucune autorisation, ni concertation. L'ONEMA (Office National de l'Eau et des milieux aquatiques) a d'ailleurs dressé un procès verbal et le dossier est au parquet, une enquête est en cours. Le Préfet a pris un arrêté de mise en demeure à l'encontre du maire pour régulariser la situation de l'ouvrage en déposant un dossier complet auprès de ses services avant le 30 juin. « A défaut de produire ce dossier, l'ensemble des matériaux constitutifs de ces travaux devront être évacués hors du lit majeur de la Loire » précise l'arrêté. Certaines associations envisagent malgré tout de porter plainte contre cet ouvrage qui est considéré par les textes réglementaires comme un ouvrage à dangers qui doit faire l'objet de surveillances régulières. En effet, lorsqu'une digue lâche, le niveau d'eau monte brutalement, surprend les gens et a des conséquences catastrophiques. C'est donc un faux sentiment de protection et ce d'autant que le camping est devenu au fil du temps un véritable village de résidences secondaires en dur !

La Gazette de la Haute Loire\* rapporte que la commune de « Bas-en-Basset est une commune toujours très marquée par les crues de la Loire de ces dernières décennies (...) Un état de fait que n'a jamais perdu de vue le maire de Bas Joseph Chapuis. Alors, lorsque s'est présentée l'opportunité de faire une nouvelle digue cet hiver, en février



Digue illégale à Bas en Basset Copyright Association AVENIR

et mars, le maire a vite réagit. « L'entreprise Moulin cherchait à se débarrasser de la terre glaise qui venait du chantier de la nouvelle zone de Piroles à Beauzac. Les engins étaient là pour nettoyer les étangs. Alors on a trouvé une solution : ils ont réalisé cette digue et cela n'a rien coûté » explique Joseph Chapuis ».

Le problème est que sous l'apparence du bon sens, le Maire n'a pas respecté la loi sur les ouvrages soumis à autorisation qui impose des études préalables et une concertation. On est en droit de se poser de nombreuses questions : les travaux sont-ils conformes aux règles de l'art ? Quelles sont les conséquences sur l'hydrologie, la morphologie de la rivière, pour la faune, la flore, les sédiments et les habitats naturels du fleuve ? A quel type de crue la digue peut elle résister ? En cas de crue, la digue accélère la vitesse de l'eau et déporte le problème en aval et donc dans les communes suivantes mais avec quels impacts ? Si la digue cède avec une crue, quelles seront les conséquences ?

Face à ces remarques, la Gazette de la Haute Loire\* cite les propos du Maire : « Ça dépasse l'entendement ! On fait tout pour l'intérêt général. On travaille pour protéger les gens, et ça devient un délit ! C'est sublime ! Merci la société ! Maintenant, ça devient impossible. On ne peut plus rien faire. J'ai la responsabilité de sécuriser le camping. J'avais une opportunité, je l'ai fait. Il fallait se décider très vite. »

Alors quand on lui fait remarquer que ces travaux sont illégaux, le maire de

Bas s'exaspère : « mais peut-être que c'est illégal ! Je ne me suis pas posé la question ! Quand on a une solution pour préserver le camping, on réagit. Le camping, c'est 2000 personnes, on ne plaisante pas avec ça ! S'il avait fallu entamer des démarches, la procédure aurait duré deux ans pour s'entendre dire non derrière... »

Face à ce type de discours, on ne peut rester que pantois ! Ce qu'oublie de dire le Maire, c'est que le camping est installé dans une ancienne zone naturelle d'expansion des crues et que leur reconquête sur tout le bassin de la Loire est une priorité du Plan Loire Grandeur Nature depuis 1994 ! Alors peut être faudra-t-il enfin se poser les vraies questions et demander que le camping retrouve une vocation d'activité saisonnière avec fermeture annuelle (sans occupation du site durant la période des crues, comme à Brives Charensac par exemple).

SOS Loire Vivante demande donc qu'une étude hydraulique complète depuis l'amont de la commune, dans sa traversée et jusqu'en aval (au-delà de la commune et jusqu'au Chambon) soit menée. L'objectif est de rechercher des solutions globales intégrant la protection des écosystèmes des étangs et de leur fonction hydraulique ainsi que d'autres sites potentiels d'expansion des crues afin de trouver l'équilibre entre la protection de l'homme et des biens, du bon fonctionnement écologique de la rivière et de la maîtrise des impacts sur l'aval. C'est là un vrai sujet finançable par le Plan Loire Grandeur Nature...

\* Extraits de l'article de Lionel Ciochetto paru dans la Gazette de la Haute Loire n°554 du 28 avril au 04 mai 2011.

## Barrage des Plats sur la Semène : reconstruction ou non ? interconnexion ? ... ?

Ces derniers temps, plusieurs articles de presse ont été publiés concernant la réhabilitation du barrage des Plats, situé sur la commune de Saint Genest Malifaux (42) : signature d'un protocole d'accord entre le Syndicat des barrages et le Syndicat des eaux de la Semène, participation financière éventuelle du Conseil Général de la Loire sur le volet environnemental et touristique .... Ces effets d'annonces laissent croire que le projet est bel et bien engagé, voire bouclé et que plus rien n'est possible pour sauver la rivière Semène !

Mais il n'en est rien car à l'heure actuelle aucune implication financière du Conseil Général de la Haute Loire à la reconstruction du barrage n'a été votée et sans sa participation, le projet n'a que peu de chance d'aboutir.

Le seul argument acceptable pour une réhabilitation du barrage des Plats serait la sécurisation de l'alimentation en eau potable. En effet, la vidange du barrage de Lavalette (43) a, de nouveau, montré la nécessité d'avoir plusieurs ressources en eau. Mais il existe une alternative au barrage.

Côté Loire, il faut rappeler que l'alimentation des communes de la vallée de l'Ondaine est garantie par l'interconnexion des trois barrages de l'Ondenon, du Cotatay et de l'Échape

et sécurisée par la présence de la conduite du Lignon reliant la Chapelette à l'usine de potabilisation de Saint Etienne. Il n'y a donc pas besoin d'une seconde sécurité.

Côté Haute Loire, le Conseil Général a demandé une étude de sécurisation des ressources en eau. En ce qui concerne le Syndicat des eaux de la Semène, cette question peut être résolue à coût maîtrisé par une interconnexion avec le Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau basé à Monistrol sur Loire. En effet, ce dernier projette de pomper de l'eau dans la Loire (à Confolens) pour disposer d'un approvisionnement de sécurité. Ainsi une mutualisation des dépenses pour réaliser cette interconnexion de réseaux permettrait une solution réaliste tant au niveau financier qu'au niveau écologique.

Ainsi il n'y a pas de raisons valables de rénover le barrage des Plats, contrairement à ce que laisse entendre certains élus qui font un véritable « lobbying ». Ils en appellent même à la conservation de notre patrimoine, ancré dans l'histoire... enfin, soyons sérieux et prenons enfin nos responsabilités pour ne pas détruire une nouvelle fois la Semène !

## Prades (Haut Allier) : enfin une station d'épuration !

Comme annoncé dans notre précédent numéro, le village de Prades, qui ne disposait pas de dispositif collectif d'assainissement, construit enfin sa station d'épuration pour traiter les eaux usées des habitants et des nombreux touristes d'été. Elle devrait être mise en service dans les prochains jours. Mieux vaut tard que jamais et la rivière Allier s'en réjouit, depuis le temps qu'elle l'attendait...

La technique utilisée est le filtre planté de roseaux « phragmifiltre ». Le procédé consiste à faire percoler gravitairement les eaux usées de bassins en bassins, constitués de matériaux filtrants et plantés de roseaux. Les végétaux et les bactéries vont ainsi capter (plus particulièrement au niveau des racines) les nitrates et les phosphates nécessaires à leur croissance et ainsi participer à la dépollution des eaux. Les avantages de ce type de station sont nombreux : facile à exploiter, très économique, faibles nuisances olfactive et sonore et bonne intégration paysagère.

Après à notre intervention et le soutien aux propriétaires, le camping « Les Escargots bleus », où a fait étape notre Voyage au cœur du Haut Allier de l'été dernier, a été finalement relié à la station alors que ce n'était pas prévu à l'origine dans le projet.

## Poutès : durcissement du combat pour l'effacement ! (suite de la page 1)

signataires de la « Convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques » envisagent de quitter la table des discussions avec l'Etat et les électriciens et mobilisent à nouveau l'Europe pour mettre la pression sur le gouvernement français afin de respecter les engagements de la Directive Habitat. La décision à prendre est claire car tous les avis scientifiques, ceux des services de l'Etat et des associations convergent sur la nécessité d'effacer rapidement ce barrage, d'un enjeu énergétique faible, pour sauver le saumon. Il faut donc découpler cette décision de celle d'un projet alternatif, tel que proposé par EDF (seuil effaçable). Cela a d'ailleurs été écrit par les associations de protection de l'environnement dans un courrier commun adressé récemment à Madame la Ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. En attendant le démantèlement, il est également demandé une

intervention immédiate de l'Etat auprès d'EDF pour que la gestion du barrage change en vue d'améliorer la montaison et la dévalaison du saumon. L'Etat doit donc maintenant trancher et faire respecter les textes de lois et ce, malgré les positions dépassées des élus locaux et des parlementaires alligériens qui prônent le seul (et bien mince) intérêt économique local, au détriment de l'intérêt général, de la sauvegarde de la biodiversité et du saumon, véritables enjeux nationaux et internationaux.

### Remontée prometteuse du Saumon

Malgré un niveau d'eau très bas et une température trop élevée, il a été observé une remontée importante des saumons (la 3<sup>e</sup> meilleure année observée depuis le démarrage des comptages) jusqu'aux pieds du barrage de Poutès. Mais combien trouveront l'ascenseur ?

### Encore un seuil sans autorisation préalable !

Un agriculteur vient de construire un seuil d'environ 1,3 m de haut sur les Ceyssoix (Haute Vallée de la Loire) pour irriguer ses prés, en face du Mas de Bonnefont. Alerté par un pêcheur, l'ONEMA (la police de l'eau) a constaté les faits. Pour le propriétaire, ce barrage existait et ce n'est qu'une restauration, pour les pêcheurs il s'agit d'une création. L'agriculteur doit prouver par un acte (droit d'eau, ancienne carte,...) l'existence légale de ce seuil. Dans tous les cas, les travaux sur une rivière doivent faire l'objet d'une demande auprès de la Préfecture ! Si l'autorisation n'est pas donnée, SOS Loire Vivante demande la destruction immédiate du seuil.

## De belles avancées pour la rénovation de Colempce



"Ancien Moulin Liotard", Copyright SOS Loire Vivante.

Le village de Colempce est un symbole pour les membres de SOS Loire Vivante car il a été sauvé des eaux avec l'abandon du barrage de Serre la Fare, en 1994. Mais l'action de SOS Loire Vivante ne s'est pas arrêtée là, puisque c'est encore grâce à nos interventions qu'une partie du patrimoine bâti du village a pu être rétrocédé par l'Eta-

blissement Public Loire à la commune de Chadron en 2008, permettant ainsi l'émergence d'un projet de rénovation et de développement, porté par la Communauté de Commune du Mézenc et de la Loire Sauvage.

La première phase du projet concerne la rive droite de la Gazeille avec la rénovation d'habitations et la création de structures d'accueil pour les scolaires et les groupes. Les financements principaux sont obtenus (dont le Plan Loire Grandeur Nature et Conseil Général 43) et le chantier va pouvoir démarrer. En parallèle, l'association des Gardes de la vallée rénove un ancien moulin à l'aval du village.

En juillet 2011 devrait démarrer la deuxième phase, avec le lancement d'un groupe de travail avec SOS Loire Vivante et la

mairie sur la rive gauche avec notamment la création d'un lieu d'information, d'animation et de mémoire sur la Haute Vallée de la Loire (et pour la future Biosphère UNESCO) prévu dans l'ancien Moulin Liotard.

### Tanneries du Puy : une opportunité à ne pas manquer

Alors que deux entreprises sont intéressées par la reprise des Tanneries, situées à la confluence de la Loire et de la Borne, SOS Loire Vivante demande l'ouverture d'un débat public sur l'aménagement du site. Le nouveau projet industriel serait l'occasion de résoudre les problèmes récurrents d'inondation et de pollution. Le but serait de rendre un espace à la nature et à la rivière dont une partie pourrait être récréatif et à destination d'activités de détente et loisirs. Un tel projet s'inscrit dans la suite logique des travaux exemplaires réalisés visant à limiter les impacts des crues sur la Loire (à Brives Charensac) et sur la Borne (à Chadrac) et serait l'opportunité de relier ces sites avec la celui de la Petite Mer bientôt renaturalisé suite au déménagement prochain de l'entreprise Multitransport. Cet ensemble permettrait de créer un véritable corridor écologique pour la biodiversité et l'homme.

### Pollution sur la Haute Vallée de la Loire : une vidéo qui fait couler de l'encre !

Lors d'une partie de pêche sur la Langougnole (affluent de la Loire), Pierre Monatte (Club Mouche de la Haute Vallée de la Loire) suspecte une pollution et remonte le cours d'eau. Il tourne un mini-reportage (posté sur Youtube du 19 mai 2011) au niveau de la station d'épuration de Coucouron (07), visiblement hors fonction et laissée à l'abandon. Cette station devrait en condition normale de fonctionnement retraiter la pollution d'une partie du bourg et les rejets des deux laiteries situées à proximité.

#### Ce problème ne date pas d'hier

La station d'épuration en cause a été réalisée en 1994 pour assainir les rejets des laiteries, d'un hameau et des nouveaux lotissements. Des contre-façons et des erreurs de conception ont été relevées sur cet ouvrage, ce qui a conduit la commune dans une longue procédure judiciaire. Cette situation a conduit à un blocage de toute action de rénovation. Il y a deux mois, la commune vient de gagner au Tribunal Administratif après 5 ans de litiges. Sans attendre le jugement, la mairie a lancé les travaux pour une nouvelle station d'épuration à boues activées, à proximité de l'existante, qui devrait être opérationnelle en automne prochain.

C'est un investissement important pour cette commune, d'environ 2 millions €.

#### Comment éviter un tel dysfonctionnement à l'avenir ?

Compte tenu des délais, comment se fait-il qu'une station d'épuration mobile provisoire n'ait pas été mise en place pour préserver une rivière et la vie qu'elle abrite ? Cette situation scandaleuse montre les lacunes du système à tous les niveaux : manque de détection et suivi du problème par les services compétents, non mise en place d'une solution de dépannage, ... Des mécanismes d'urgence, sans lourdeurs administratives, doivent, à l'avenir, être imaginés et mis en place dans de telles circonstances.

#### Vidéo

<http://www.youtube.com/watch?v=uHIRAvThgBo>

Renseignez-vous et participez  
le 10 juillet 2011



### Gorges de la Loire : encore des dépôts sauvages !

Quelle incivilité ! A l'heure où les déchetteries se multiplient sur le territoire, des adhérents viennent de nous contacter pour nous faire part de dépôts sauvages au bord du plateau qui surplombe les gorges de la Loire sur la commune de Solignac-sur-Loire, en pleine zone Natura 2000 ! Ces déchets semblent en partie provenir de professionnels du bâtiment. Il faut savoir que l'abandon de déchets à l'aide d'un véhicule est puni par la loi et susceptible d'amende pouvant aller jusqu'à 3000 € et peut être accompagnée par la suspension du permis de conduire voire la confiscation du véhicule. SOS Loire Vivante remercie la Mairie de Solignac pour la construction d'un merlon de terre provisoire empêchant l'accès à la falaise et rappelle qu'un projet de valorisation du site a été proposé à l'Etablissement Public Loire, propriétaire des terrains.



Eurovia continue d'«aménager le cadre de vie» de la Haute Vallée de la Loire

La société Eurovia /SMTV a changé son fusil d'épaule. Elle a abandonné (provisoirement ?) son projet d'extension et la demande d'une nouvelle concession de 15 ans pour la carrière à Solignac sur Loire. Elle a déposé fin mai auprès de la Préfecture une demande d'autorisation de prolongation d'exploitation de 5 ans sur le périmètre existant (3,5 ans d'exploitation et 1,5 ans pour la restauration du site) car elle n'a pas terminé de l'exploiter en totalité... En effet, la société fait face à la difficulté d'acquérir des nouveaux terrains pour étendre son exploitation, et ce malgré les propositions financières alléchantes faites aux propriétaires résistants ...SOS Loire vivante, après de nombreuses rencontres avec l'exploitant et la Préfecture, ne s'opposera pas sur le fond à la demande de prolongation pour deux raisons principales. Tout

d'abord, les travaux de contournement du Puy en Velay, étalés sur plusieurs années, vont demander des quantités très importantes de matériaux et il serait aberrant de les transporter, tant sur le plan écologique qu'économique, depuis l'autre bout de la France. Ensuite, la société propose de réduire certaines nuisances de la carrière de façon immédiate en stabilisant et végétalisant un éboulement, par la démolition d'un grand hangar construit sans autorisation, puis d'ici 3 ans en déménageant la centrale d'enrobage sur un autre site. Ces engagements, pour être crédibles, devront être assortis de garanties : courriers réguliers d'information des avancées et comité de suivi, intégration de ces engagements dans les travaux garantis par la caution. Vu que les problèmes de fond demeurent, SOS Loire Vivante exige des mesures supplémentaires et

immédiates qui vont de la réduction des tonnages exploités, en passant par la recherche de solutions pour limiter le bruit et la poussière jusqu'à la réduction et au contrôle de la vitesse dans la traversée de village. De même, des mesures financières compensatoires devront être mises en place. Cette carrière de 150 000 t/an génère des nuisances graves sur l'environnement et nuit à la qualité de vie des habitants. Les nouvelles propositions d'amélioration du cadre de vie devront être suivies de près, car nous savons que malgré les mesures d'amélioration que nous avons obtenu il y a 15 ans lors du renouvellement de la précédente concession (auquel SOS Loire Vivante était contre), la société n'a pas joué le jeu. Une partie des mesures n'a pas été réalisée et une partie des nouveaux problèmes n'a pas été traitée.

SAGE Haut Allier : une vision partielle et incomplète de l'enjeu « Grand Saumon de Loire »

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut Allier est un outil qui vise à concilier les différents usages de l'eau sur le territoire avec la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Actuellement, il est dans sa phase de diagnostic, étape cruciale car servant de base pour définir les enjeux du territoire des prochaines années. Le contenu du diagnostic provisoire, réalisé par un bureau d'étude local, est insatisfaisant et imprécis. Les principaux manques concernent le Saumon et Poutès. Certaines affirmations vont même à l'encontre des conclusions scientifiques des experts dont les rapports ne sont d'ailleurs pas mentionnés. De ce fait, la réalité est tronquée, déformée et peut être interprétée dans n'importe quel sens. Par exemple :

sauvegarde du Saumon et les enjeux du barrage de Poutès. Une nouvelle version du diagnostic avec l'ensemble des remarques des acteurs du territoire devrait être transmise avant la validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Les ONGs restent vigilantes sur un dossier qui devient de plus en plus sensible localement ! Surtout lorsque que l'on sait que le Président de la CLE est aussi le Maire de Monistrol d'Allier, commune concernée par l'effacement du barrage de Poutès en discussion au niveau national ... Une affaire à suivre.

**Andrézieux-Bouthéon :  
faillite collective  
préoccupante en matière de  
culture du risque naturel  
d'inondations**

Au bout de 6 années de combat des ONGs, le tribunal administratif de Lyon vient d'autoriser, après 4 suspensions et annulation de permis de construire, la construction d'une salle de spectacle en zones inondables à Andrézieux-Bouthéon, en bord de Loire (*lire notre bulletin 57*). Une boulimie d'occupation des espaces et une faillite collective, voir la lettre du WWF sur notre site Internet : [www.sosloirevivante.org](http://www.sosloirevivante.org), rubrique « Nouvelles ».

« Poutès est franchissable », oui mais seulement pour un saumon sur quatre arrivant au pied du barrage, « ... une majorité des frayères est accessible. Elles sont situées entre Langeac et Lavoûte-Chilhac », oui mais une large partie et celles qui sont les plus productives sont situées en amont de Poutès, ...

SOS Loire Vivante a fait de nombreuses remarques au document et a adressé une contribution avec toutes les références des documents clés sur la

**Le 47<sup>e</sup> PNR de France  
sera-t-il dans le Haut Allier ?**

En tous les cas c'est bien parti, puisqu'une association de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) des gorges du Haut Allier Margeride, a été créée en janvier dernier en vue d'établir, dans les prochains mois, la charte du Parc par une démarche participative de concertation des forces vives du territoire. Cette initiative est à saluer à plusieurs titres. Tout d'abord parce que la démarche de PNR s'appuie obligatoirement sur un patrimoine naturel paysager et culturel exceptionnel, ce qu'offrent les 59 communes situées le long de l'Allier pressenties pour être le cœur du parc. Ensuite, il s'agit de construire un projet partagé de développement du territoire dans lequel les activités humaines ont toutes leur place. Enfin parce que ce projet apporte une reconnaissance officielle et sera facteur de notoriété vis-à-vis de l'extérieur.

**INFOS :**  
[projetpnr@gmail.com](mailto:projetpnr@gmail.com)  
ou 04 71 74 17 93



### Orléans / ARENA : une étape de gagnée

Du nouveau sur le projet de construction d'une ARENA (grande salle de sport – spectacle) en bord de Loire, porté par le maire d'Orléans et contre lequel milite en premier ligne l'association de défense de l'Île d'Arrault. Cette dernière vient de remporter une première victoire : l'ARENA se déplace de 300 mètres sur un ex-site industriel.

#### Le déplacement ne résout pas les problèmes !

##### Un non sens environnemental !

- La construction d'un tel équipement (100 x 120 mètres, 28 mètres de hauteur) défigurerait les bords de Loire (Patrimoine Mondial de l'UNESCO).
- L'ARENA est toujours située en zones inondables même si le nouveau projet prend en compte la vulnérabilité.

##### Une accessibilité très limitée !

Les transports en commun sont relativement éloignés de la zone (arrêt de tram à 1Km et 1,6km). Il faudrait revoir les accès et élargir les voies, ce qui aurait comme effet de dénaturer le quartier résidentiel et les bords de Loire. Sans oublier qu'il faut garer les voitures, pour 10 000 spectateurs (parking de 3 000 à 4000 places).

##### Un coût de plus en plus important !

8,3 millions d'euros de plus pour l'achat du site Famar, auquel il faut ajouter les 2,5 millions pour la démolition. Le nouveau budget s'élèverait au total entre 120 et 150 millions d'euros sans compter les dépenses annexes : voirie, encorbellement du pont Joffre et les aménagements autour du site.

Plus de précisions sur : <http://ilearrault.blogspot.com/>

### Saumons blessés dans l'Allier : le barrage des Lorrains responsable !

L'Association Protectrice du Saumon a constaté et alerté début mai sur la situation de la passe à poisson de ce barrage sur l'Allier. Obstruée par des troncs et des branches, elle était sûrement responsable des saumons blessés observés à Vichy. Deux semaines plus tard, le problème a été réglé par les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), mais combien de temps le barrage a été quasiment infranchissable ! Très étonnant alors que nous sommes sur l'un des principaux axes de migration Loire-Allier. Comment est-ce possible qu'un ouvrage aussi récent et coûteux ne soit pas correctement entretenu ?

#### Pour info,

le guide d'entretien des passes à poissons :

[http://www.logrami.fr/sites/all/files/Brochure%20entretien%20PAP\\_1.pdf](http://www.logrami.fr/sites/all/files/Brochure%20entretien%20PAP_1.pdf)



### Notre Dame des Landes - le combat continue

La mobilisation contre le projet d'aéroport se poursuit. Tandis que le concessionnaire Vinci conduit les procédures d'avancement du projet (on attend notamment l'arrêté de cessibilité), la coordination des associations et des mouvements politiques opposés au projet organise un grand meeting national politique et associatif les 8, 9 et 10 juillet 2011. Sur le site menacé

seront prévus des temps de débat sur des thèmes tels que Climat / Energies, Terres agricoles / Souveraineté alimentaire et Justice sociale. Des conférences, des expos, des animations culturelles et des concerts seront également au rendez-vous.

#### Infos :

<http://ete-2011-resistance-ndl.blogspot.com/>

### Voyage au coeur de l'Indre à vélo...

#### ...dans le sillage des anguilles et à la découverte des richesses culturelles et naturelles

L'édition 2011 du voyage au coeur de la Loire se déroulera le long de la rivière Indre, de la source jusque à la confluence avec la Loire du 27 août au 4 septembre. Ce nouveau voyage se fera à vélo (difficulté faible avec environ 30 à 40 km par jour) et en kayak, sur le thème de la continuité écologique.

Vous pouvez nous rejoindre pour une partie du voyage ou sa totalité. Comme chaque année, un véhicule nous accompagnera et la prise en charge sera complète (cuisine mobile, camping, transport de personnes et des bagages, animations, etc.).

Nous traverserons ainsi trois départements (Cher, Indre et Indre-et-Loire) et des paysages remarquables, une partie de ce territoire étant classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Ce

sera, comme chaque année, l'occasion d'aller à la rencontre des ligériens qui oeuvrent à la préservation de ces espaces tout en communiquant sur les points noirs, les actions exemplaires et la qualité de l'eau.

Visites de sites, de monuments ou encore de musées, interventions d'acteurs du territoire, soirées thématiques, et bien sûr activités sportives, seront au rendez-vous! Un programme détaillé de notre itinéraire est disponible sur notre site internet, ainsi que toutes les modalités pratiques.

#### Les inscriptions sont ouvertes.

Participation aux frais : 40€/jour/personne (tarif réduit pour étudiant et chômeur).

Le programme détaillé est disponible sur demande au 04 71 05 57 88 ou sur notre site.

### Directement dans la Loire...

Depuis début mars, le blog « Préservons la nature » alerte sur le problème de pollution de la Loire, sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Orléans. Cette pollution d'origine domestique (eaux usées) se déverse directement dans le fleuve sans traitement. Les pouvoirs publics, pourtant conscients de ce problème depuis plusieurs années, tardent à réagir, malgré les bonnes intentions qui figurent dans le document « Projet d'agglomération 2008 – 2014 ». Dans ce document officiel, des travaux de réaménagement de la chambre à sable du quai de la Madeleine à Orléans étaient envisagés pour résoudre le problème de « la dernière source de pollution directe en Loire » mais ...

Infos à suivre sur [www.preservons.fr](http://www.preservons.fr)



## Les nouveaux projets du Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire

Après l'abandon du projet portuaire de Donges-Est, le Port Atlantique de Nantes Saint Nazaire se lance vers deux nouveaux projets d'aménagement. Sur le site du Grand Tourteau, soumis à plusieurs protections, est prévue l'extension du terminal conteneurs de Montoir-de-Bretagne. La nouvelle infrastructure « de dimension européenne » absorberait l'actuel terminal, en gagnant une centaine de mètres sur l'eau. L'extension vers l'aval, c'est-à-dire vers le pont de Saint-Nazaire, conduirait à avoir un linéaire de quai de 1500 mètres contre 650 mètres aujourd'hui. En amont, le terminal marchandises sera également réaménagé. Le second site visé est celui du Carnet, lieu symbolique, où un projet de centrale nucléaire a fait débat pendant vingt ans. Il y est prévu un projet de parc éco-technologique. La société « Ferme éolienne du Carnet » a déposé le 15 mars 2011 une demande de permis de construire pour une durée de 5 ans d'un prototype éolien offshore, par un partenariat entre Vinci-Construction et Alstom. La localisation terrestre de ce projet est expliquée par le fait que le prototype nécessite un accès permanent à la machine ainsi qu'un régime de vent se rapprochant le plus possible des conditions marines. Cette éolienne haute de 176 m (une éolienne terrestre est limitée quant à elle à 110 m) ainsi que les aménagements nécessaires à sa mise en place (notamment un ponton de déchargement sur la berge de la Loire) seraient situés dans des zones d'inven-

taire et de protection, notamment des ZNIEFF de type 1 et 2, le site Natura 2000 « Estuaire de la Loire » et la zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) aux abords du projet. De plus, la sous-entité paysagère de la vallée de la Loire en aval de Nantes et ses marges bocagères sont classées très fortement sensibles au grand éolien par l'atlas des enjeux environnementaux et paysagers pour l'implantation d'ouvrages éoliens en Loire-Atlantique. Les élus locaux ont déjà donné leur accord pour l'implantation de cette éolienne. L'enquête publique est lancée. L'Etat instruit le dossier. Les études d'impacts sur l'environnement ont déjà été réalisées. Elles concluent à l'absence d'impact sur les milieux et la faune terrestre. Concernant l'avifaune, l'étude, qui n'a d'ailleurs duré qu'un mois, conclut que les impacts prévisibles ne sont pas de nature à remettre en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées. A titre de compensation du dérangement anticipé pour les nicheurs, il est prévu de recréer sur l'île du Carnet une zone favorable à la nidification et au cantonnement hivernal. Notre association ne peut se satisfaire de ce projet pour plusieurs raisons. D'abord car le permis de construire n'est accordé que pour 5 ans, mais nous n'avons pas la certitude, une fois l'éolienne construite, que l'aspect précaire ne soit pas remis en cause. Techniquement, les arguments ne nous ont pas non plus convaincus, notamment sur la pertinence d'un

prototype d'éolien offshore sur ce site. Ensuite, la préfecture elle-même s'interroge sur la mise en œuvre effective des mesures compensatoires. En effet, l'entreprise concernée par l'aménagement du site est autorisée à utiliser les terrains prévus, mais cette autorisation pourra être l'objet d'une adaptation dans le cadre du projet global d'aménagement de la zone du Carnet... Ainsi, au delà de ces interrogations, c'est bien cette absence de projet global qui nous pose problème. L'aménagement d'un port à sec de 500 places est également prévu d'ici peu sur un secteur de ce site. Parallèlement est lancé ce projet d'éolien offshore. Il y a, semble-t-il, la volonté d'aménager cet espace par tranches, sans avoir une vision globale. Or, sur des sites Natura 2000 localisés au cœur d'espaces portuaires, il fait maintenant jurisprudence qu'il est nécessaire d'avoir sur ces espaces un plan général d'aménagement au regard de la biodiversité. C'est ce qui fait défaut dans ce projet, et c'est ce que nous attendons maintenant du Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire.



Zone du Carnet, commune de Frossay.

### Estuaire : Réserve Naturelle Nationale – c'est parti !

Sur L'Estuaire de la Loire, le projet de Réserve Naturelle Nationale est lancé. Une première réunion du comité de préfiguration a eu lieu le 26 novembre 2010. L'Estuaire de la Loire est soumis à de fortes pressions depuis plusieurs décennies : déséquilibre général par modification de sa structure, développement industriel et portuaire, modification ou dégradation de la gestion hydraulique des marais, pollutions diverses... Il est donc tout à fait souhaitable que ce projet permettant une protection durable et forte des espaces et des espèces puisse aboutir. Un prestataire a été retenu, le bureau d'études Biotope, et la phase de consultation locale est prévue d'ici peu.

### FORUM ASSOCIATIF

#### "Quel avenir pour l'estuaire et la Loire fluviale ?"

Dans le cadre des « Rencontres associatives du bassin de la Loire », SOS Loire vivante organise le « Forum associatif \* » sur le secteur de la Loire fluviale et estuarienne du bec de Vienne à l'Estuaire afin de dresser un bilan intermédiaire du Plan Loire Grandeur Nature 3 et d'établir des propositions et des pistes d'actions pour le futur Plan Loire 2014-2020. L'objectif est de dégager une position commune des associations et de rédiger un « livre bleu » pour que nos propositions soient présentées aux décideurs et intégrées dans les projets en amont des décisions. Deux ateliers ont déjà eu lieu aux mois d'avril et mai sur les thèmes « Eau, Espaces, Espèces » et « Morphologie-Hydrologie ». Ces réunions regroupant une dizaine d'associations ont déjà été riches en réflexion. Elles se déroulent jusqu'au mois de septembre prochain en parallèle des assises organisées par la région Pays de la Loire.

#### INFOS :

[www.sosloirevivante.org](http://www.sosloirevivante.org)

rubrique « Rencontres associatives du bassin de la Loire ».

\* projet cofinancé par le Plan Loire



## Les lauréats de Rivières d'images – Fleuves de mots 2011

La 14<sup>e</sup> édition se clôture par une belle exposition sur les sites de l'Ecopôle du Forez à Chambéon (merci à la FRAPNA Loire) et au lycée du Forez à Feurs, dans le département de la Loire. Ouverte au public jusqu'à fin juin, c'est une restitution très riche et d'une diversité extraordinaire sur le sujet « Les voyageurs de la rivière ». Nous félicitons la cinquantaine de classes participantes et nous remercions tous les acteurs qui nous ont aidés, notamment au jury, présidé par René Fessy du Liger Club Roanne.

### LA LISTE DES GAGNANTS 2011

#### 1<sup>er</sup> Prix ex-aequo

Maternelle CP - Ecole Louis Pasteur / MS - 45100 Orléans La Source

#### 1<sup>er</sup> Prix ex-aequo

Maternelle CP - Ecole Primaire / GS - CE 142155 - Saint Jean Saint Maurice

#### Prix du Jury

Accueil Jules Simon / 4 à 10 ans 44600 - Saint Nazaire

#### Prix Coup de cœur

Ecole Larbaud Curie / CM1 – CM2 03270 – Saint Yorre

#### Prix Poésie

Collège le Palais / 5<sup>e</sup> 42110 – Feurs

#### Prix « Ado »

IME Synergie Croix Rouge Française / IMPRO 14 à 20 ans 43400 – Le Chambon sur Lignon

L'inscription pour l'année 2011 – 2012 est déjà ouverte.

#### Plus d'infos :

<http://www.sosloirevivante.org> Rubrique projets RIFM

## L'homme-saumon

Parti le 30 avril de Langeac (43), Fabien Docet devait arriver le 15 juin à Saint-Nazaire après 900 km de nage libre sur l'Allier puis la Loire. Ces 45 jours de voyage correspondent au temps que mettent les alevins de saumon pour descendre vers l'océan. Fabien Docet avait pour ambition de sensibiliser le public à l'environnement mais il a fait face à la plus grande solitude.

## Mobilisation transfrontalière pour le Doubs

A l'appel de la Fédération suisse de pêche, de Pro Natura, du WWF Suisse et de SOS Loue et rivières comtoises, plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Goumois pour dénoncer "le manque de dialogue et l'immobilisme" des autorités. Il est urgent de prendre des mesures de sauvegarde. Les principales raisons du péril résideraient dans des écluses brutales des usines hydrauliques et dans les pratiques agricoles intensives. SOS Loire Vivante soutient cette lutte pour un Doubs vivant !

INFOS sur [www.aqueduc.info](http://www.aqueduc.info)

## Une hydrolienne innovante en Charente

Début mai, une hydrolienne a été inaugurée en milieu estuarien sur le quai de Tonnay Charente. Pouvant produire 2500W/h avec un débit de 2,5m<sup>3</sup>/s, sa particularité réside dans ses pales dites à axes verticales permettant une adaptabilité à tout type de milieu, nécessitant peu d'entretien et permettant l'installation de la faune et de la flore. Pendant un an, l'hydrolienne sera en expérimentation. A suivre.

#### INFOS :

[www.ecocinetic.fr](http://www.ecocinetic.fr)

## Colloque fondateur du Fonds pour la conservation des Rivières Sauvages

Le 20 mai dernier à Annecy, le lancement du Fonds Rivières Sauvages a mobilisé plus de 180 acteurs de la protection des rivières. Cette participation affirme l'importance du Fonds en tant qu'outil de protection des rivières patrimoniales, mais aussi en tant que lieu d'échanges pour réfléchir à l'évolution des financements publics pour passer de la restauration des rivières dégradées à leur préservation, pour récompenser enfin les "bons élèves" qui privilégient la protection en en faisant un atout économique. L'engouement suscité confirme que, sur certains bassins, on peut aller plus loin que le « bon état écologique » des rivières, pour protéger la biodiversité et les services écologiques des dernières rivières sauvages. Les prochaines étapes consisteront en la définition avant la fin de l'année des critères du label « Rivières sauvages » par un comité scientifique élargi, avec pour objectif, outre la levée de fonds, les premières labellisations dès 2012, l'inauguration d'une maison dédiée aux rivières sauvages en 2013 et le lancement du tournage d'un film documentaire sur les rivières sauvages.

#### Dons et infos :

[www.rivieres-sauvages.fr](http://www.rivieres-sauvages.fr)

#### SOS Loire Vivante-ERN France

<http://www.sosloirevivante.org>

Tel : 04 71 05 57 88

[sosloirevivante@rivernet.org](mailto:sosloirevivante@rivernet.org)

Dir. de publication :

Roberto Epple

Coordination : Simon Burner

Comité de rédaction : Simon Burner, Estelle Lemoine, Roberto Epple, Gregory Jovignot, Maxime Romeyer.

Imprimé à l'encre végétale sur papier 100% recyclé

Prix : 3 € - Abonnement : 12 €

Avec le soutien du



## Adhésion - Réadhésion - Abonnement

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : ..... N° Adhérent : .....

10 € \*     20 €     30 €     50 €     Autre montant : ..... €

\* Adhésion minimum de 7,50 euros (50 francs)

Toute adhésion à partir de 30 euros comprend l'abonnement à SOS Loire Vivante Infos version papier ; toute adhésion inférieure à 30 euros comprend l'abonnement à SOS Loire Vivante Infos version pdf par mail

12 € abonnement sans adhésion à SOS Loire Vivante Infos version papier (2 à 5 éditions par an)



Date  
Signature

MERCİ DE VOTRE SOUTIEN ET DE VOTRE FIDELITE

Chèque et bulletin à adresser à  
SOS LOIRE VIVANTE - B. de Cratier - 43000 Le May de Valay  
Tel. 04.71.05.57.88 - Fax 04.71.00.08.14  
[sosloirevivante@rivernet.org](mailto:sosloirevivante@rivernet.org)  
[www.sosloirevivante.org](http://www.sosloirevivante.org) - [www.ern.org](http://www.ern.org) - [www.rivernet.org](http://www.rivernet.org)